



Asnières sur Nouère le 29 avril 2013

MAIRIE
ASNIERES-SUR-NOUERE
16290

DREAL
15 Rue Arthur RANC
CS 60539
86020 POITIERS

Objet :
Révision Simplifiée de notre PLU

Madame la préfète

Le décret n°2012-995 du 23 août 2012, relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, a modifié les conditions de soumission des P.L.U à évaluation environnementale et a créé une procédure d'examen au cas par cas pour certains PLU en application de l'article R.121-14 III 1° du code de l'urbanisme.

La révision simplifiée du PLU de notre commune étant concernée par cet examen au cas par cas, je vous demande de procéder à l'examen de notre projet de révision simplifié du PLU conformément à l'article R.121-16 du code de l'urbanisme afin de savoir s'il est nécessaire de mener une démarche d'évaluation environnementale pour cette révision simplifiée.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints les éléments nécessaires à l'examen du cas par cas à savoir:

- Le rapport de présentation de la révision simplifiée;

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée

L'Adjoint

Nathalie ROBERT